

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

**PROCÈS-VERBAL** de la 2<sup>e</sup> assemblée de l'année 2021, du **conseil d'administration** du Collège de Rimouski, tenue le **mardi 2 mars 2021, à 18 h**, en visioconférence, sous la présidence de M. Raymond Lacroix.

---

### PRÉSENCES

Mesdames : Marie-Josée Boudreau  
Anna-Lisa Cone  
Alex Désaulniers  
Lucie Duchesneau  
Laura Lebel  
Janice Lemoignan  
Jocelynn Meadows

Messieurs :

François Dornier  
Raymond Lacroix (président)  
Robin Lavoie  
Pierre-Luc Michaud  
Gino Pelletier  
Michel Pineault  
Philippe Saindon  
Guillaume St-Onge

### ABSENCES

Madame : Karine Whitty  
Messieurs : Gilles Blaquière (motivée)  
Rémi Grenier

### PARTICIPENT ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Mesdames : Claire Bérubé (secrétaire d'assemblée)  
Vicky Boucher (sujet 21-02.06)  
Mélanie Leblanc (observatrice)  
Marie-Josée Proulx (sujets 21-02.12 et 21-02.13)  
Marie-Josée Ross (observatrice)  
Linda Séguin, directrice générale de la Fondation du Cégep de Rimouski accompagnée de madame Andréanne Pelletier, trésorière de la Fondation (sujet 21-02.14)

Messieurs : Charles Doyle-Poirier et Alexandre Michaud, président de la Fondation du CMÉC (sujet 21-02.15)  
Maxime Ross et Christian Tremblay, vice-président du conseil d'administration du Club de hockey Les Pionnières de Rimouski (sujet 21-02.16)  
Maxime Ross et David Castonguay, président du conseil d'administration du Club de football Les Pionniers de Rimouski (sujet 21-02.17)

### 21-02.01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

---

Constatant le quorum, le président, monsieur Raymond Lacroix, souhaite la bienvenue à l'assemblée.

### 21-02.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

Le président fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par monsieur Guillaume St-Onge, APPUYÉ par madame Laura Lebel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté.

### **21-02.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1<sup>RE</sup> ASSEMBLÉE DE L'ANNÉE 2021 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA 21-01) ET AFFAIRES EN DÉCOULANT**

---

Le président fait la revue du procès-verbal de la 1<sup>re</sup> assemblée tenue le 26 janvier 2021, en vue de son adoption.

Un suivi est fait par madame Jocelynn Meadows concernant le sondage effectué auprès des étudiantes et des étudiants portant sur leur niveau de confort académique en situation de pandémie. Elle informe les membres du conseil d'administration que le questionnaire a été envoyé à la fois aux étudiantes et aux étudiants appelés et participants.

Il est PROPOSÉ par madame Alex Désaulniers, APPUYÉ par madame Marie-Josée Boudreau et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le procès-verbal soit adopté tel qu'il est présenté.

### **21-02.04 PROCÈS-VERBAUX DES 1<sup>RE</sup>, 2<sup>E</sup> ET 3<sup>E</sup> RÉUNIONS DE L'ANNÉE 2021 DU COMITÉ EXÉCUTIF (COMEXEC 21-01, COMEXEC 21-02 ET COMEXEC 21-03)**

---

Les documents sont déposés pour information.

Monsieur Michel Pineault mentionne que contrairement à ce qui est indiqué dans le procès-verbal de la 3<sup>e</sup> réunion du comité exécutif du 9 février, il était présent à la rencontre. La modification sera apportée au procès-verbal.

### **21-02.05 PROCÈS-VERBAL DE LA 8<sup>E</sup> RÉUNION DE L'ANNÉE 2020 DE LA COMMISSION DES ÉTUDES (CÉT 20-08)**

---

Les documents sont déposés pour information.

### **21-02.06 SUIVI DES COÛTS DE CONVENTION : INFORMATION**

---

Madame Vicky Boucher, directrice des ressources humaines, présente le document relatif aux coûts de convention et répond aux questions des membres.

Ledit document comprend les données statistiques entourant les coûts de convention et leur évolution depuis 2015 ainsi que la tendance du réseau comparativement à la situation au Collège. Près de 65 % des coûts de convention sont reliés aux congés de maladie. À noter que les deux premières années de maladie sont assumées par le Collège ce qui occasionne une pression financière importante sur le budget. Une partie des coûts de convention est versée par le gouvernement du Québec mais puisqu'ils sont fixes, ils ne tiennent pas compte des sommes supplémentaires à assumer par le Collège. Au 30 juin 2021, on anticipe une baisse des coûts d'invalidité et des coûts totaux de convention.

Le Collège est préoccupé par le taux d'absentéisme qui augmente chez les enseignants. Environ 35 % des absences de nature psychologique (surcharge, conflits, etc.) sont en lien avec le travail.

Le comité Coûts de convention a été créé en décembre 2019. Le plan de travail est en cours de réalisation. Plusieurs actions ont été mises en place pour soutenir les gestionnaires. D'autres activités en matière de santé au travail ont également été réalisées jusqu'à maintenant. Dans le contexte pandémique, des solutions ont été mises en place pour soutenir davantage les enseignants, par exemple, par la création d'un comité de suivi et d'un guide d'accompagnement. Les principaux axes d'intervention du plan d'actions seront de mesurer, suivre, contrôler et diminuer les coûts de convention et de prendre des actions favorisant la santé au travail.

Madame Laura Lebel mentionne que la présentation des données et les actions mises en place sont très intéressantes. Elle salue le travail du comité Coûts de convention et de la Direction des ressources humaines.

Madame Marie-Josée Boudreau mentionne, qu'à son avis, les mesures prises notamment celle d'avoir diminuer le nombre d'étudiants par classe, ont eu un impact positif sur le nombre de congés de maladie des enseignants. De plus, elle souligne que l'arrivée de nouveaux enseignants et enseignantes a eu aussi un impact positif sur ces résultats. Monsieur François Dornier mentionne qu'une présence plus importante des gestionnaires, offrant davantage d'accompagnement et de soutien supplémentaire, est envisagée. Madame Jocelynn Meadows ajoute le fait qu'il y a plus de 35 départements et programmes au cégep, ce qui n'est pas toujours évident pour les deux adjoints à la Direction des études, de soutenir et d'accompagner les départements.

Monsieur Raymond Lacroix ajoute que les coûts de convention présentés donnent une indication des risques pour la situation financière du Collège. Notre taux de maladie à l'interne est quand même plus élevé que la moyenne provinciale et la tendance est à la hausse. Il est très bien de mettre en place un plan d'actions pour remédier à la situation. Toutefois, monsieur Lacroix mentionne qu'il faut s'interroger sur les causes, de bien les comprendre, de suivre la situation et de s'améliorer.

Madame Marie-Josée Boudreau souligne que les enseignantes et les enseignants ont très à cœur leur programme et qu'ils s'impliquent également dans la promotion de ceux-ci et que cela a un coût humain.

## **21-02.07 RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR LA FORMATION D'UN COMITÉ DE TRAVAIL CONJOINT : DIRECTION GÉNÉRALE ET COMITÉ DE VÉRIFICATION : ADOPTION**

---

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le sujet et fait un résumé de la situation actuelle au Collège. Il demande aux membres du conseil d'administration leur appui pour mettre en place un comité de travail conjoint. Le Collège est en déficit chronique et en plan de redressement depuis 2016 et le restera vraisemblablement jusqu'en 2024. Cette situation est basée sur de multiples problématiques relevant à la fois du modèle de financement, mais aussi de certaines pratiques du Collège.

Considérant l'investissement massif et historique dans le réseau collégial en 2019, considérant l'état des finances publiques post-COVID et finalement la baisse démographique des prochaines années, il est plus que probable qu'il n'y aura aucun argent neuf de disponible pour le Collège. La direction s'est montrée proactive et a entrepris une vaste révision de ses pratiques et processus afin de redresser la situation. Mais tout cela restera inutile sans des orientations stratégiques spécifiques aux questions financières de la part du CA.

### **CONSIDÉRANT**

- La prolongation du plan de redressement jusqu'en 2024;
- L'impact des dépenses liées à la COVID 19, dépenses qui ne seront fort probablement pas remboursées;
- L'impact peu significatif du réinvestissement majeur de 2019 (qui utilisait la formule révisée FABRES) et la faible probabilité que la présente formule soit corrigée;
- Les travaux de correction et d'amélioration amorcés par la direction du Collège;
- Le poids financier très lourd qui pèse sur le Collège et qui nuit à la poursuite de sa mission;

### **RECOMMANDATION(S)**

De former un comité de travail conjoint Direction/Comité de vérification ayant comme mandat :

- Faire un portrait macro des finances du Collège (FFOM)
- Identifier les stratégies déterminantes à privilégier
- Identifier les actions déterminantes qui en découlent

Participeront à ce comité spécial :

- Les membres du comité de vérification
- Le directeur général
- La directrice des ressources financières, matérielles et informationnelles

Ce comité fera rapport au conseil d'administration afin que ce dernier puisse en débattre et prendre les décisions appropriées dans l'intérêt supérieur du Collège. Le rapport devra être déposé au conseil d'administration du 6 avril 2021.

Il est PROPOSÉ par monsieur Gino Pelletier, APPUYÉ par madame Janice Lemoignan et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter la résolution du conseil d'administration pour la formation d'un comité de travail conjoint : direction générale et comité de vérification telle que présentée.

## **21-02.08 RÉSOLUTION DE SOUTIEN À LA CRÉATION DU REGROUPEMENT DES CÉGEPS RÉGIONAUX : ADOPTION**

---

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le sujet. Le Regroupement des cégeps de régions (RCR) sera créé et deviendra un rassemblement formel. Pour ce faire, le regroupement a besoin du soutien du conseil d'administration du Collège.

À la suite de la mise en œuvre du chantier sur l'offre de formation collégiale, les cégeps situés dans les régions dites éloignées ont fait front commun afin de défendre nos intérêts communs. Compte tenu du succès de cette initiative et considérant que d'autres dossiers demandent une approche concertée, les 12 établissements souhaitent la création du Regroupement des cégeps de régions. Les 12 cégeps concernés sont : Rivière-du-Loup, La Pocatière, Matane, Gaspésie et des Îles, Rimouski, Baie-Comeau, Abitibi-Témiscamingue, St-Félicien, Jonquière, Alma, Chicoutimi et Sept-Îles.

### **CONSIDÉRANT**

- Que plusieurs chantiers ministériels ont un impact important sur les cégeps situés dans les régions dites éloignées;
- L'importance des cégeps dans le développement des régions;
- Les discussions qui ont eu lieu entre les directions générales des 12 cégeps de régions éloignées;
- Qu'une approche concertée des établissements régionaux donne plus de force au message qu'ils portent;
- La recommandation de la Direction générale;

Il est PROPOSÉ par madame Laura Lebel, APPUYÉ par madame Marie-Josée Boudreau et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter la résolution de soutien à la création du Regroupement des cégeps de régions telle que présentée.

## **21-02.09 MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LES DROITS RELATIFS AUX AFFAIRES ÉTUDIANTES DE TOUT AUTRE NATURE (CATÉGORIE C-07<sup>e</sup> DU CAHIER DE GESTION) : ADOPTION**

---

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, explique les modifications apportées au Règlement C-07<sup>e</sup> et ses annexes.

L'avis de motion a été déposé à la 2<sup>e</sup> réunion du conseil d'administration en janvier dernier. En réponse à la question posée lors de la dernière réunion du conseil, madame Jocelynn Meadows mentionne que les frais du trimestre d'hiver sont plus élevés que les frais du trimestre d'automne puisqu'ils incluent les frais du trimestre d'été.

En vertu de La Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, tous les droits doivent être adoptés ou modifiés par règlement des cégeps pour ensuite être approuvés, lorsqu'ils sont afférents aux services d'enseignement, ou déposés, lorsqu'ils sont de toute autre nature, auprès de la ministre de l'Enseignement supérieur.

Le Règlement sur les droits relatifs aux affaires étudiantes de toute autre nature (catégorie C-07e du cahier de gestion) a été adopté par le conseil d'administration le 26 janvier 1999 et un dernier amendement a été apporté en septembre 2015. Devenu désuet, il doit être révisé en profondeur et mis à jour afin de rencontrer les exigences du ministère de l'Enseignement supérieur. Étant donné l'ampleur du travail à faire, il est proposé, dans un premier temps, de modifier sommairement le Règlement actuel afin d'y inclure les annexes 3, 4, 5 et 6 portant sur l'ensemble des frais et droits exigés aux étudiantes et aux étudiants du Cégep de Rimouski, de l'Institut maritime du Québec (IMQ) et du Centre matapédien d'études collégiales (CMÉC).

Une refonte complète de l'ensemble du règlement est prévue d'ici le mois d'avril 2021.

### **CONSIDÉRANT**

- Que tous les droits doivent être adoptés ou modifiés par règlement;
- Que le Collège doit informer, chaque année, la ministre de l'Éducation supérieure des frais et droits de toute autre nature qu'il compte percevoir auprès des étudiantes et étudiants;

Il est PROPOSÉ par monsieur Pierre-Luc Michaud, APPUYÉ par madame Alex Désaulniers et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les modifications apportées au Règlement sur les droits relatifs aux affaires étudiantes de tout autre nature ainsi que les annexes 3, 4, 5 et 6 telles qu'elles sont présentées.

## **21-02.10 MODIFICATIONS À LA GRILLE DE COURS DU PROGRAMME TECHNOLOGIE DE RADIODIAGNOSTIC : ADOPTION**

---

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, explique les modifications apportées à la grille de cours du programme Technologie de radiodiagnostic.

Au deuxième trimestre du programme Technologie de radiodiagnostic (142.H0), au cours « Optimisation des images en radiodiagnostic -142-211-RK », la compétence 01XW est enseignée depuis l'implantation du nouveau programme, mais lors de la rédaction de la grille de programme cette compétence a été oubliée. Donc, l'adoption de cette modification corrigera cette erreur et représentera la réalité du développement de la compétence 01XW.

### **CONSIDÉRANT**

- Que la grille de cours modifiée a été adoptée en comité de programme;
- Que cette proposition a fait l'objet d'analyse par le SQEP et le SEAR;
- L'avis favorable de la commission des études.

Il est PROPOSÉ par madame Marie-Josée Boudreau, APPUYÉ par madame Janice Lemoignan et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter la grille de cours modifiée du programme Technologie de radiodiagnostic telle que présentée.

## **21-02.11 EFFECTIFS OFFICIELS - HIVER 2021 : INFORMATION**

---

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, présente le sujet et commente le document déposé à l'attention des membres du conseil relativement aux effectifs étudiants de l'hiver 2021. Madame Meadows rappelle que la date officielle pour la compilation des données est le 15 février, et ce, pour tous les effectifs du Collège (cégep, IMQ et CMÉC). En résumé, pour chacun des programmes, le nombre d'étudiantes et d'étudiants est indiqué dans les tableaux et les données sont comparées avec l'année précédente.

Pour chacun des programmes, un pourcentage indique la hausse ou la baisse des effectifs. Par exemple, le programme d'échographie médicale a connu une hausse importante. À la fin de ce trimestre, le cégep aura formé les premiers diplômés en échographie au Québec. Le cégep connaît une augmentation du nombre de ses étudiants. Au CMÉC, il y a un enjeu pour le programme Gestion de commerces. Les données compilées et comparées indiquent une hausse d'environ 5 % entre les données de février 2020 et celles de février 2021. Pour l'IMQ, étant donné qu'il y a plus de stages à l'hiver cela fait en sorte qu'il y a davantage d'étudiants présents à l'automne qu'à l'hiver. Normalement, il y a toujours une baisse des effectifs à l'hiver comparativement à l'automne, elle se situe autour de 7 %. Cette année, elle est de 5 %. Le Collège a donc perdu moins d'étudiants à l'hiver cette année que par les années passées.

## **21-02.12 AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION FINANCIÈRE DU COLLÈGE DE RIMOUSKI (RÈGLEMENT NO. 21-01.29) : DÉPÔT**

---

Madame Marie-Josée Proulx, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le sujet. Il s'agit d'un nouveau règlement qui n'existait pas au cégep. Ce règlement regroupe ainsi d'autres documents tel que mentionné dans la résolution. Ce règlement a été discuté en comité de vérification. Monsieur Raymond Lacroix souligne qu'il s'agit d'un avis de motion et il propose aux membres d'en prendre connaissance.

La gestion financière d'un cégep est un élément essentiel de sa gouvernance. Elle doit permettre au cégep de réaliser sa mission en assurant la saine gestion des fonds publics qui lui sont alloués, de respecter et de se conformer au cadre légal et juridique qui lui est propre, de présenter un budget équilibré, de fournir les services requis à sa communauté et de soutenir son développement.

Le Règlement sur la gestion financière du Collège de Rimouski (Règlement no 21-01.29) a pour objet d'établir les règles de régie interne du Collège en matière de gestion financière. Ce Règlement précise notamment les pouvoirs et les responsabilités des différentes instances et officiers du Cégep en matière de gestion financière. Le présent Règlement est élaboré dans le cadre des dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (L.R.Q., ch. C-29) et doit être appliqué dans le respect de celle-ci, ainsi que des règlements d'application adoptés en vertu de ladite Loi. Il établit les règles et les modalités liées au processus budgétaire et financier, à l'engagement d'une firme de comptables pour la vérification externe, aux transactions financières et bancaires ainsi qu'au solde de fonds.

Le Règlement abroge la Politique relative à la composition et à l'utilisation du solde de fonds (catégorie C-03 du Cahier de gestion) et la Politique relative à l'engagement d'une firme de comptables pour la vérification externe (catégorie C-12 du Cahier de gestion).

## **21-02.13 POLITIQUE RELATIVE À LA GESTION DES PETITES CAISSES : ADOPTION**

---

Madame Marie-Josée Proulx, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le sujet. Il s'agit d'une nouvelle politique relative à la gestion des petites caisses. Cette démarche fait suite aux recommandations du bureau du Vérificateur général du Québec. Le tout a été discuté préalablement en comité de vérification.

Chaque année, le Cégep de Rimouski engage une firme de comptables pour la vérification externe. Afin de répondre à son mandat, la firme doit assurer un renouvellement périodique dans la vérification financière, dans l'appréciation des processus administratifs ainsi que des mécanismes de contrôle.

Lors de son audit des états financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2019, la firme d'auditeurs externes a soulevé une déficience du contrôle interne par l'absence d'une politique ou procédure écrite pour les petites caisses. Afin de respecter les recommandations de la firme, le Cégep de Rimouski a procédé à l'écriture de la Politique relative à la gestion des petites caisses.

### **CONSIDÉRANT**

- Que plusieurs services et départements détiennent une petite caisse;
- L'importance de sécuriser les petites caisses et les rendre accessibles uniquement aux personnes autorisées;
- La recommandation du comité de vérification;
- La recommandation de la firme d'évaluateurs externes soulevée dans le rapport pour l'exercice terminé le 30 juin 2019;

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par madame Lucie Duchesneau et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter la Politique relative à la gestion des petites caisses telle que présentée.

## **21-02.14 FONDATION DU CÉGEP DE RIMOUSKI, RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2020 : INFORMATION**

---

Madame Linda Séguin, directrice générale de la Fondation du Cégep de Rimouski et madame Andréanne Pelletier, trésorière de la Fondation, présentent le rapport annuel et les états financiers au 30 juin 2020.

Madame Séguin résume certains éléments du rapport annuel dont la nouvelle Politique de retenus sur les dons qui offrira une plus grande flexibilité. Elle souligne également que la Fondation a choisi de soutenir financièrement la création de bourses d'admission pour les étudiantes et les étudiants, et ce, pour une durée de trois ans. La Fondation participe aux rencontres du Regroupement des Fondations collégiales du Québec qui a pour rôle de promouvoir et supporter les développements des fondations collégiales. De plus, la Fondation a versé au-delà de 25 000 \$ à partir de son fonds d'urgence pour soutenir des étudiantes et des étudiants dans le besoin.

Madame Andréanne Pelletier présente les états financiers au 30 juin 2020. La pandémie a eu un impact sur les résultats financiers de la Fondation. La Fondation n'a pas bénéficié de la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) en 2020 mais la demande sera faite pour cette année. Remerciements au cégep pour tous les services offerts à la Fondation et de sa contribution.

Monsieur Raymond Lacroix souligne tous les efforts faits par la Fondation.

## **21-02.15 FONDATION DU CMÉC, RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2020 : INFORMATION**

---

Monsieur Charles-Doyle Poirier, directeur du CMÉC, et monsieur Alexandre Michaud, président de la Fondation du CMÉC, présentent le sujet.

Monsieur Michaud résume les activités pour 2019-2020. La Fondation a procédé à la remise de bourses, à la contribution à des voyages éducatifs, à des clubs sportifs et à des projets entrepreneuriaux pour une somme de 30 336 \$. La campagne de financement a permis d'amasser une somme de 35 539 \$ auprès des entreprises, des municipalités et d'autres organismes de la région. La Fondation du CMÉC est en excellente santé financière. Monsieur Michaud ajoute que pour 2021, la Fondation se donne comme objectif de financement, de recueillir 50 000 \$ afin de souligner le 25<sup>e</sup> anniversaire du CMÉC.

## **21-02.16 CLUB DE HOCKEY LES PIONNIÈRES DE RIMOUSKI / RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS 2019-2020 ET PLAN DE TRAVAIL 2020-2021 : INFORMATION**

---

Monsieur Maxime Ross coordonnateur aux affaires étudiantes, PEPS, Résidences et programme sportif des Pionniers et Pionnières et monsieur Christian Tremblay, vice-président du conseil d'administration du Club de hockey Les Pionnières de Rimouski présentent le sujet.

Monsieur Ross présente les grandes lignes du plan de travail de l'année en cours. Il n'y a eu aucun match étant donné la situation pandémique. Des pratiques ont toutefois été possibles par les étudiantes athlètes. Une rencontre avec la division des sports et des loisirs de la ville de Rimouski aura lieu prochainement concernant l'utilisation des infrastructures sportives de la Ville. Assurément, l'équipe aura besoin de l'appui de la direction du Collège et du conseil d'administration pour faire reconnaître les ententes ayant eu lieu à cet effet.

Monsieur Christian Tremblay, présente les états financiers. Malheureusement, en raison de la pandémie, le Club n'a pu tenir son tournoi de Golf annuel, source principale de financement par les années passées. Monsieur Tremblay mentionne aussi que le conseil d'administration de la Fondation est actuellement en réflexion sur le fait de maintenir ses activités. Cette étape devrait se conclure en juin 2021. Une clarification des attentes du Collège envers la Fondation permettrait d'avoir un élément supplémentaire quant à la prise de décision. La Fondation assure le Collège de sa collaboration à une démarche de consultation.

Monsieur Raymond Lacroix suggère qu'un suivi soit fait lors de la prochaine réunion du conseil d'administration par la Fondation concernant les rôles et responsabilités de chacun ainsi que les attentes respectives.

## **21-02.17 CLUB DE FOOTBALL LES PIONNIERS DE RIMOUSKI / RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS 2019-2020 ET PLAN DE TRAVAIL 2020-2021 : INFORMATION**

---

Monsieur Maxime Ross coordonnateur aux affaires étudiantes, PEPS, Résidences et programme sportif des Pionniers et Pionnières et monsieur David Castonguay, président du conseil d'administration du Club de football Les Pionniers de Rimouski présentent le sujet.

Monsieur Ross présente le bilan des activités du Club de football. Monsieur Castonguay explique que le recrutement a été difficile en raison de la pandémie. Les effectifs sont de 40 joueurs au lieu de 55 joueurs normalement. L'arrivée d'un nouvel entraîneur reconnu dans le milieu du football a été très positif pour notre organisation. L'investissement dans les infrastructures apporte un plus pour l'attractivité, l'image et la qualité du programme. La campagne de sociofinancement en collaboration avec La Ruche a permis de réaliser de ce projet. Monsieur Castonguay informe les membres qu'il y aura 27 nouvelles recrues en 2021, ce qui est très encourageant. Le poste de préparateur physique a été comblé et la personne sera en poste l'été prochain. Les travaux de réfection d'une nouvelle salle de préparation physique se poursuivent. Les phases 2 et 3 des travaux permettront la réalisation d'une salle de physiothérapie et d'évaluation physique ainsi qu'une autre salle multifonctionnelle pour l'enseignement tactique. Finalement, un nouveau centre multisport dans les anciens locaux du Blanchon. Les travaux sont en cours et se poursuivent selon l'échéancier prévu tel que mentionné par madame Marie-Josée Proulx. L'année 2021 soulignera le 20<sup>e</sup> anniversaire du programme. Un nouvel uniforme et des activités sont envisagés. Des discussions sont en cours avec la ville de Rimouski concernant l'éclairage déficient au centre sportif. Réflexion pour les prochains mois : vision et culture du Club pour les prochaines années à discuter avec le cégep.

Monsieur Raymond Lacroix aimerait que le Club de football présente au conseil d'administration les enjeux et le contexte de la situation avec un échéancier, et ce, toujours dans le but de clarifier les attentes respectives.

## **21-02.18    AFFAIRES DIVERSES**

---

Monsieur François Dornier informe les membres qu'une entente tripartite avec le Conservatoire de musique de Rimouski, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le cégep est en cours pour permettre la relance du programme Musique Jazz-Pop. Il ajoute également qu'un financement a été proposé au ministre pour les cinq écoles nationales dont fait partie l'Institut maritime. L'inauguration officielle de l'agrandissement des installations au CFMU à Lévis aura lieu prochainement. Les membres du conseil seront invités à cette inauguration.

Monsieur Michel Pineault informe les membres que monsieur François Dornier participera à l'émission *Au suivant!* diffusée ce vendredi 5 mars à 19 h sur les ondes d'ICI Radio-Canada Télé.

## **21-02.19    LEVÉE DE LA RENCONTRE**

---

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows, APPUYÉ par madame Alex Désaulniers et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée.

La séance est levée à 20 heures 23 minutes.

---

Le président (M. Raymond Lacroix)

---

La secrétaire (Mme Claire Bérubé)